RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

1er avril 2014 au 31 mars 2015

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
Federal Economic Development Agency for Southern Ontario
Canada

Il est possible d'obtenir, sur demande, cette publication sur supports accessibles.

Personne-ressource :
Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
155, rue Queen, 14e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : 819-639-8704
Télécopieur : 613-952-9026
Courriel : atip-aiprp@feddevontario.gc.ca

Cette publication est également disponible électroniquement sur le Web à l'adresse suivante: http://www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_02119.html

Autorisation de reproduction

L'information contenue dans cette publication peut être reproduite à des fins non-commerciales, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que FedDev Ontario soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec FedDev Ontario ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez téléphoner au 1-866-593-5505 ou écrire à l'adresse suivante : Direction générale des communications, Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 101, rue Frederick, Kitchener, Ontario N2H 6R2.

N° de catalogue de la version PDF : Iu93-1/1F-PDF

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre d'état, Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 2015

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

AU SUJET DE L'INSTITUTION 1
- Raison d'être 1
- Responsabilités 2
- Portée des opérations 2

STRUCTURE DU BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 2

DÉLÉGATION DE POUVOIRS 3

STATISTIQUES 3
- Source des demandes 3
- Disposition et délai de traitement 4
- Exceptions et exclusions 4
- Renseignements supplémentaires 4
- Coûts organisationnels pour appliquer la *Loi sur l'accès à l'information* 4

SENSIBILISATION ET FORMATION 5

POLITIQUES ET PROCÉDURES INSTITUTIONNELLES 5

PLAINTES, VÉRIFICATIONS ET ENQUÊTES 5

TEMPS DE TRAITEMENT 5

ANNEXE A – Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
ANNEXE B – Délégation de pouvoirs
ANNEXE C – Rapport statistique

INTRODUCTION

La *Loi sur l'accès à l'information* (ci-après la *Loi*) accorde aux citoyens canadiens, de même qu'aux personnes et aux sociétés installées au Canada, un droit d'accès aux dossiers gouvernementaux fédéraux qui ne contiennent pas de renseignements de nature personnelle. La *Loi* complète, sans toutefois les remplacer, d'autres modalités d'accès à l'information gouvernementale. Elle ne vise pas à limiter de quelque façon que ce soit l'accès à l'information gouvernementale qui serait normalement accessible au public sur demande.

L'article 72 de la *Loi* prévoit qu'à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établit pour présentation au Parlement le rapport d'application de la présente loi en ce qui concerne son institution. Pour ce qui est de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), le président a été désigné par décret comme étant le responsable de l'institution.

Le présent rapport annuel décrit comment FedDev Ontario, dans sa sixième année de fonctionnement, a administré ses responsabilités en vertu de la *Loi*.

AU SUJET DE L'INSTITUTION

Raison d'être

Le Sud de l'Ontario étant la région la plus peuplée du pays — foyer de plus de 12 millions de résidents vivant dans 288 collectivités — son économie est un élément clé de la prospérité économique du Canada dans son ensemble. En 2009, le gouvernement du Canada a créé FedDev Ontario avec un mandat de cinq ans. Le budget de 2013 a renouvelé FedDev Ontario pour cinq autres années, à partir d'avril 2014. Afin de remplir son mandat, FedDev Ontario favorise la compétitivité, l'innovation et la diversification de l'économie du Sud de l'Ontario : en investissant de façon stratégique dans les entreprises, les organismes à but non lucratif et les collectivités, en établissant et en renforçant des partenariats de collaboration avec d'importants intervenants économiques, ainsi que par la représentation des intérêts de la région aux échelons fédéral et national.

Responsabilités

FedDev Ontario est conscient du paysage économique en évolution dans la région et a élaboré, au cours de son deuxième mandat, une nouvelle gamme d'initiatives qui permettront à la région de continuer de connaître la prospérité économique. FedDev Ontario appuie les avantages économiques durables et à long terme pour la région et contribuera à créer un Ontario fort et prospère pour assurer la vigueur et la prospérité du Canada tout entier.

Portée des opérations

L'administration centrale de FedDev Ontario se trouve à Kitchener-Waterloo et l'Agence a des bureaux régionaux à Ottawa, Peterborough et Toronto. Son mandat couvre le Sud de l'Ontario et correspond aux 37 divisions de recensement suivantes définies par Statistique Canada. Selon le recensement de 2013, cette zone compte plus de 12,7 millions d'habitants, ce qui représente 93,6 pour cent de la population totale de l'Ontario et 36 pour cent de la population totale du Canada.

FedDev Ontario relève du portefeuille d'Industrie Canada. Sa présidente, qui est responsable de la supervision des activités et des ressources de l'Agence, relève du ministre d'État (FedDev Ontario), l'honorable Gary Goodyear.

STRUCTURE DU BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il incombe au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), qui relève de la Secrétaire générale de l'Agence, de traiter les demandes reçues en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le coordonnateur de l'AIPRP supervise la mise en application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* au sein de FedDev Ontario et en assure la conformité avec la législation. La structure du bureau de l'AIPRP compte également un agent, conformément à l'organigramme qui se trouve à l'annexe A.

Le coordonnateur de l'AIPRP est responsable de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques, lignes directrices et procédures en vigueur permettant d'assurer la conformité de l'Agence aux deux *Lois*. Le bureau de l'AIPRP, situé au bureau régional, à Ottawa, répond à toutes les demandes formelles soumises en vertu de la loi applicable.

L'application des deux *Lois* à FedDev Ontario est également facilitée à l'échelle des directions générales et des bureaux régionaux. En effet, chaque direction générale compte un agent de liaison qui coordonne les activités relatives aux modalités administratives prévues par ces *Lois*. Ces agents de liaison relèvent d'un vice-président ou d'un directeur général.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

L'actuel arrêté de délégation de pouvoirs concernant l'AIPRP a été approuvé par la présidente de l'Agence le 2 février 2015. En vertu de cet arrêté, tous les pouvoirs en cette matière sont délégués au vice-président, Direction générale des politiques, des partenariats et de la gestion de rendement, à la secrétaire générale et au coordonnateur de l'AIPRP. Le rôle de la Secrétaire générale consiste à fournir, au besoin, un soutien et des conseils stratégiques à la haute direction de l'Agence en matière d'AIPRP. Le coordonnateur de l'AIPRP est pour sa part pleinement responsable des activités et opérations quotidiennes liées à l'AIPRP. Une copie de l'arrêté de délégation de pouvoirs est jointe à l'annexe B.

STATISTIQUES

FedDev Ontario a reçu 24 demandes d'accès à l'information entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, et il a reporté deux demandes de la période antérieure. De ces 26 demandes actives, 21 ont été traitées durant la période de référence 2014-2015 et cinq demandes ont été reportées à l'exercice suivant. Un rapport statistique détaillé concernant les demandes d'accès à l'information figure à l'annexe C.

Sources des demandes

Voici la répartition des 24 nouvelles demandes reçues, par type d'utilisateur :

Média	5
Milieu universitaire	2
Entreprises (secteur privé)	4
Organisation	2
Public	7
Refus de s'identifier	4

Disposition et délai de traitement

Le traitement des 21 demandes s'est déroulé comme suit : trois demandeurs ont obtenu une communication, neuf demandeurs ont obtenu une communication partielle, les dossiers d'une demande ont été entièrement exclus, l'Agence n'a pas été en mesure de traiter quatre demandes puisqu'aucun dossier pertinent n'a été trouvé, trois demandes ont été réacheminées et une demande a été retirée par le demandeur.

Des 13 demandes pour lesquelles FedDev Ontario possédait des dossiers pertinents, 11 798 pages ont été traitées et 5 326 pages ont été communiquées.

Des 21 demandes traitées, l'Agence a répondu à 15 demandes dans le délai de 30 jours prévu par la *Loi*. Dans six cas, une prolongation a été demandée en vertu de la *Loi* pour permettre la tenue de consultations auprès d'autres institutions fédérales, d'autres institutions gouvernementales et de tiers. Dans un des cas, une prolongation a été accordée afin d'éviter toute entrave sérieuse au fonctionnement de notre institution. Ces consultations ont permis à l'Agence de répondre à deux demandes dans un délai de 31 à 60 jours, et à quatre demandes dans un délai de 61 à 120 jours.

Exceptions et exclusions

Comme on l'indique à l'annexe C, FedDev Ontario a invoqué les exceptions prévues aux articles 18, 19, 20, 21 et 22 ainsi qu'une exclusion en vertu de l'article 69 de la *Loi*.

Renseignements supplémentaires

Outre les 24 demandes reçues et comptabilisées dans les statistiques sur l'accès à l'information (annexe C), l'Agence a reçu 15 demandes de consultation de la part d'autres institutions fédérales.

Dans l'ensemble, l'Agence a traité 36 demandes (21 demandes d'accès et 15 demandes de consultation), soit une hausse de 12,5 pour cent globalement, par rapport à la période précédente.

Coûts organisationnels pour appliquer la *Loi sur l'accès à l'information*

L'annexe C fait état du coût de la composante d'accès à l'information du bureau de l'AIPRP. Les coûts non salariaux sont estimés à 14 320 $, les coûts salariaux à 155 832 $ et les coûts associés aux heures supplémentaires à 7 930 $, et l'affectation en ressources humaines correspond à 2,29 employé à temps plein.

Le total des coûts salariaux associés aux activités ayant trait à la *Loi sur l'accès à l'information* pour les représentants du bureau de l'AIPRP et de FedDev Ontario pour l'exercice en cours est estimé à 188 923 $, et l'affectation en ressources humaines correspond à 2,41 employé à temps plein.

SENSIBILISATION ET FORMATION

L'Agence a offert neuf séances de formation axée tout spécialement sur l'accès à l'information à un total de 117 employés au cours de la période visée. Le coordonnateur et l'agent de l'AIPRP ont été disponibles pour offrir accompagnement et conseils à tous les employés sur les questions d'accès à l'information.

Le personnel se voit remettre des lignes directrices et des procédures lorsqu'il est chargé de répondre à une demande d'accès à l'information.

Les renseignements relatifs aux procédures sont également publiés sur le wiki de l'Agence.

POLITIQUES ET PROCÉDURES INSTITUTIONNELLES

Une page sur l'AIPRP est disponible sur le site Web de FedDev Ontario. La page offre des renseignements généraux à l'intention du public, indique les points de contact et contient des liens vers d'autres ministères et organismes clés.

FedDev Ontario publie sur son site Web un résumé des demandes traitées.

Les procédures internes de FedDev Ontario font l'objet d'examens périodiques de manière à assurer la conformité aux politiques et aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.

PLAINTES, VÉRIFICATIONS ET ENQUÊTES

Aucune plainte n'a été reçue et aucune vérification ni enquête n'a été effectuée au sujet de l'application de la *Loi* durant la période de référence.

TEMPS DE TRAITEMENT

Le bureau de l'AIRP surveille de façon continue le temps de traitement des demandes d'accès à l'information à l'aide du logiciel de gestion des demandes d'AIRP afin de faire respecter les délais établis. La Secrétaire générale, les vice-présidents, les directeurs généraux ou le Bureau du président sont avisés au besoin.

ANNEXE A – Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

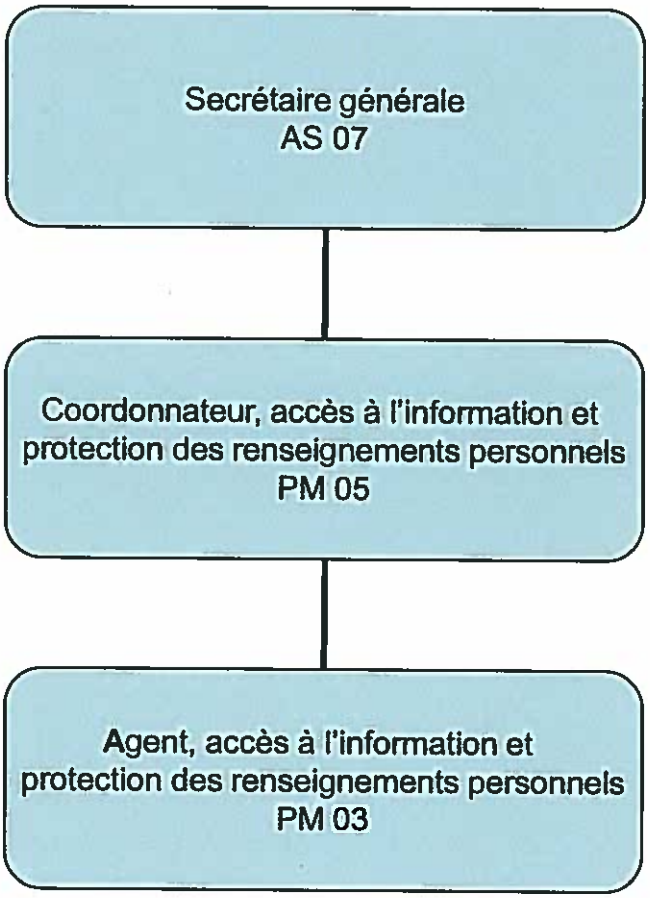

ANNEXE B – Ordonnance de délégation de pouvoirs

Federal Economic Development Agency for Southern Ontario / Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

***Access to Information Act* and *Privacy Act* Delegation Order**

Arrêté sur la délégation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur protection des renseignements personnels*

The President of the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario, pursuant to section 73 of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, hereby designates the persons holding the positions set out in the schedule hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers and functions of the President as the head of a government institution, under the sections of the Acts set out in the schedule opposite each position. This Delegation Order supersedes all previous Delegation Orders.

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la Présidente de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, investie par les articles des lois mentionnées en regard de chaque poste. Le présent décret de délégation remplace et annule tout décret antérieur.

Schedule / Annexe

Position / Poste	*Access to Information Act* and Regulations / *Loi sur l'accès à l'information* et règlements	*Privacy Act* and Regulations / *Loi sur la protection des renseignements personnels* et règlements
Corporate Secretary / Secrétaire générale	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

and

Access to Information and Privacy Coordinator, Corporate Secretariat / Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Secrétariat ministériel	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

and

Vice-President, Policy, Partnerships & Performance Management / Vice-président, Politiques, partenariats et gestion de rendement	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

Dated, at the City of Ottawa
this 2 day of Feb, 2015

Daté, en la ville d'Ottawa
ce 2 jour de février 2015

Karen Ellis, President
Federal Economic Development Agency for Southern Ontario

Karen Ellis, Présidente
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

ANNEXE C – Rapport statistique

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: L'Agence fédérale de développement économique pour l

Période d'établissement de rapport : 2014-04-01 au 2015-03-31

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	24
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	2
Total	26
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	21
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	5

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	5
Secteur universitaire	2
Secteur commercial (secteur privé)	4
Organisation	2
Public	7
Refus de s'identifier	4
Total	24

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
5	0	0	0	0	0	0	5

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communication totale	0	2	0	1	0	0	0	3
Communication partielle	1	3	2	3	0	0	0	9
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	1	0	0	0	0	0	1
Aucun document n'existe	4	0	0	0	0	0	0	4
Demande transmise	3	0	0	0	0	0	0	3
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	6	2	4	0	0	0	21

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1) *a)*	0	16(2)	0	18 *a)*	1	20.1	0
13(1) *b)*	0	16(2) *a)*	0	18 *b)*	0	20.2	0
13(1) *c)*	0	16(2) *b)*	0	18 *c)*	0	20.4	0
13(1) *d)*	0	16(2) *c)*	0	18 *d)*	0	21(1) *a)*	2
13(1) *e)*	0	16(3)	0	18.1(1) *a)*	0	21(1) *b)*	2
14	0	16.1(1) *a)*	0	18.1(1) *b)*	0	21(1) *c)*	0
14 *a)*	0	16.1(1) *b)*	0	18.1(1) *c)*	0	21(1) *d)*	1
14 *b)*	0	16.1(1) *c)*	0	18.1(1) *d)*	0	22	1
15(1)	0	16.1(1) *d)*	0	19(1)	3	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1) *a)*	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1) *b)*	7	24(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1) *a)*	0	20(1) *b.1)*	0	26	0
16(1) *a)* (i)	0	16.4(1) *b)*	0	20(1) *c)*	6		
16(1) *a)* (ii)	0	16.5	0	20(1) *d)*	4		
16(1) *a)* (iii)	0	17	0				
16(1) *b)*	0						
16(1) *c)*	0						
16(1) *d)*	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68 *a)*	1	69(1)	0	69(1) *g)* re *a)*	0
68 *b)*	0	69(1) *a)*	0	69(1) *g)* re *b)*	0
68 *c)*	0	69(1) *b)*	0	69(1) *g)* re *c)*	0
68.1	0	69(1) *c)*	0	69(1) *g)* re *d)*	0
68.2 *a)*	0	69(1) *d)*	0	69(1) *g)* re *e)*	0
68.2 *b)*	0	69(1) *e)*	0	69(1) *g)* re *f)*	0
		69(1) *f)*	0	69.1(1)	0

2.4 Support des documents communiqués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	2	1	0
Communication partielle	4	5	0
Total	6	6	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	342	246	3
Communication partielle	11402	5080	9
Exception totale	0	0	0
Exclusion totale	54	0	1
Demande abandonnée	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	2	61	1	185	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	5	191	2	259	1	159	0	0	1	4471
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	252	3	444	1	159	0	0	1	4471

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	0	0	0	1
Communication partielle	4	0	0	0	4
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	5	0	0	0	5

2.6 Présomptions de refus

2.6.1 Motifs du non respect du délai statutaire

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire	Motif principal			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 - Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)*a)* Entrave au fonctionnement	9(1)*b)* Consultation		9(1)*c)* Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	1	0
Communication partielle	1	0	0	4
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Total	1	0	1	4

3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)*a)* Entrave au fonctionnement	9(1)*b)* Consultation		9(1)*c)* Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	1
31 à 60 jours	1	0	1	2
61 à 120 jours	0	0	0	1
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	1	0	1	4

PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	24	$120	5	$25
Recherche	0	$0	0	$0
Production	0	$0	0	$0
Programmation	0	$0	0	$0
Préparation	0	$0	0	$0
Support de substitution	0	$0	0	$0
Reproduction	0	$0	0	$0
Total	24	$120	5	$25

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	15	121	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	15	121	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	15	121	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de	0	0	0	0

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	14	1	0	0	0	0	0	15
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	14	1	0	0	0	0	0	15

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 6 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

6.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 7 - Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
0	0	0	0

PARTIE 8 - Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0

PARTIE 9 - Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

9.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		$155,832
Heures supplémentaires		$7,930
Biens et services		$14,320
• Contrats de services professionnels	$3,220	
• Autres	$11,100	
Total		**$178,082**

9.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	2.07
Employés à temps partiel et occasionnels	0.14
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.08
Étudiants	0.00
Total	2.29

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.